



Codes de conduite

Les participants de l'atelier sur les codes de conduite se sont demandé si les efforts que devrait fournir le Canada pour établir ceux-ci devraient s'effectuer au niveau national ou international.

Ils ont aussi discuté à savoir si les codes de conduite devaient être appliqués sur une base volontaire ou obligatoire, à qui devraient-ils s'adresser et comment, et finalement, qui devraient prendre les décisions.

Les participants ont consenti à établir un ensemble de valeurs fondamentales au plan national. Le Canada pourra ensuite promouvoir l'adoption de ces valeurs à l'échelle internationale, possiblement par un organisme semblable à l'Organisation internationale du travail ou par des corps politiques déjà existants. Comme les valeurs touchent à tous les aspects de la vie, les discussions sur les codes de conduite devraient faire appel à tous les secteurs de la société civile. Il est fort improbable que des codes volontaires seront assez spécifiques pour être efficaces.

Quelles responsabilités reste-il aux Canadiens et au gouvernement censé d'agir en leur nom?»

Options

1. Le Canada devrait examiner à nouveau le rôle des entreprises quant à la promotion des droits de la personne. Il faudrait mettre en place des mécanismes pour encourager les entreprises à collaborer avec les ONG et les communautés pour développer un code de conduite canadien.
2. Le Canada devrait s'assurer que les codes de conduite appropriés, fondés sur des principes convenus de pratiques exemplaires, s'appliquent aux activités commerciales et industrielles outre-mer d'entreprises canadiennes qui reçoivent du financement du gouvernement canadien. Les programmes gouvernementaux d'échanges et de commerce devraient être liés aux meilleures pratiques possibles tels les conditions de travail, la sécurité des produits, la santé et la sécurité, l'environnement, la main-d'œuvre infantile, les préjugés sexistes et l'abolition de la corruption.
3. Le Canada devrait faciliter une approche concertée afin de mieux faire connaître les codes de conduite et de pratiques du gouvernement canadien aux activités commerciales et industrielles des entreprises canadiennes outre-mer, en utilisant divers outils éducatifs (par exemple des écoles de commerce, des médias, etc.).
4. Le Canada devrait promouvoir l'adoption des codes de conduite par l'ALENA, l'OCDE et l'APEC. Un processus multilatéral international aiderait à assurer le succès de l'initiative.
5. Le Canada devrait utiliser des motivations plutôt que des peines ou amendes pour encourager l'adoption de meilleures pratiques; par exemple, allouer une certification ISO aux compagnies qui enregistrent leurs codes de conduite auprès du Ministère.